



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN & GARONNE

A.D. n° 2017-450

**Le Président du Conseil Départemental
de Tarn & Garonne**

Arrêté portant composition et fonctionnement de l'Equipe Pluridisciplinaire R.S.A des Maisons des solidarités de MOISSAC-CASTELSARRASIN-BEAUMONT DE LOMAGNE- VALENCE D'AGEN

- VU la loi n°2008.1249 du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion,
- VU le décret n° 2009.404 du 15 avril 2009 relatif au RSA,
- VU le décret n° 2012-294 du 1er mars 2012 relatif aux procédures d'orientation, de suspension et de radiation applicables aux bénéficiaires du revenu de solidarité active,
- VU les articles L262-31, L262-37, L262-39 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

ARRÊTE

Article 1: Le présent arrêté abroge l'arrêté 840-2015 du 28 avril 2015.

Article 2: Une équipe pluridisciplinaire des Maisons des solidarités de MOISSAC-CASTELSARRASIN-BEAUMONT DE LOMAGNE-VALENCE D'AGEN est constituée pour émettre, préalablement aux décisions du Président du Conseil Départemental, un avis relatif aux décisions de réorientation vers les organismes d'insertion sociale ou professionnelle, de réduction ou de suspension du Revenu de Solidarité Active prises conformément aux dispositions de l'article L262-37 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 3: L'Equipe Pluridisciplinaire R.S.A des Maisons des solidarités de MOISSAC-CASTELSARRASIN-BEAUMONT DE LOMAGNE-VALENCE D'AGEN est composée comme suit :

a) **Présidente:** Mme Maryse BAULU .

b) **Membres:**

– **Collège des représentants du Conseil Départemental :**

Titulaires	Suppléants
Jean Michel HENRYOT Maryse BAULU Jean Philippe BESIERS Francine DEBIAIS Jean Luc DEPRINCE Christiane LE CORRE	Mathieu ALBUGUES Colette JALAISE Véronique COLOMBIE

– **Collège des représentants des professionnels et structures d'insertion :**

- M.ou Mme le Directeur de l'Agence de Pôle Emploi (ou son représentant) territorialement et catégoriellement concerné ;

- Les Responsables des Maisons des solidarités de la Direction de la Solidarité Départementale (ou leur représentant) territorialement concerné :

Maisons des solidarités de :	Responsables
Moissac Castelsarrasin Beaumont de Lomagne- Valence d'Agen	Yveline VAN DEN BOOSCHE Marie Therese MAERTEN Françoise MESSERLE Sandra LOUAN

- Mmes ou MM. les Assistants Sociaux et animateurs départementaux pour l'Emploi (ou leur représentant) territorialement concernés,

– *Les représentants des Bénéficiaires du RSA.*

Article 4: Un règlement intérieur organise le fonctionnement de cette équipe pluridisciplinaire.

Article 5: Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et inséré au recueil des actes administratifs du Conseil Départemental.

Fait à Montauban, le 2 mai 2017

Le Président du Conseil Départemental,